



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans : paiement des pensions

Question écrite n° 7080

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par de nombreux retraités par suite du versement trimestriel de leur pension de retraite, notamment les retraités artisans affiliés au régime de la CANCAVA. Le paiement mensuel est déjà assuré par de nombreux organismes publics et bancaires, ce qui permet aux intéressés une gestion plus facile de leur budget, qui comporte généralement une somme de ressources très limitée. Il lui demande si elle peut intervenir auprès de ladite Caisse nationale de retraite des artisans en vue d'obtenir la généralisation du paiement mensuel des pensions vieillesse.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les retraités dont les pensions sont versées trimestriellement pour équilibrer leur budget. Il s'agit essentiellement des retraités des professions artisanales et commerciales dont les régimes ont fait l'objet, depuis 1973, d'un alignement sur le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés. Il est exact que le décret n° 86-130 du 28 janvier 1986 prévoyant le versement mensuel des pensions de vieillesse ne s'applique pas aux régimes de non-salariés. Ceci tient au fait que le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel induirait pour les régimes des surcoûts importants ainsi que des pertes de revenus financiers. Compte tenu du déséquilibre démographique structurel de ces régimes de base, il n'est pas possible de financer ces surcoûts par des cotisations. L'adoption de cette réforme imposerait donc de majorer les financements extérieurs, ce qu'il est extrêmement difficile de réaliser dans le contexte actuel compte tenu des difficultés financières auquel est confronté l'ensemble du système des retraites. Toutefois, conscient des difficultés rencontrées par les retraités, le Gouvernement étudie, avec les régimes, et notamment avec la CANCAVA, les possibilités d'un passage au paiement mensuel dans une perspective de moyen terme.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7080

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4307

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6406